

Canadian Embassy

CS



Ambassade du Canada
Boite postale 2090
Bangkok 10501

le 19 octobre 1993.

Monsieur Alain Olivier
Bangkwang Central Prison
Nonthaburi 1 Road
Amphur Muang
Nonthaburi 11000

Monsieur Olivier,

Au cours de ma visite au centre de détention de Bangkwang nous avons eu l'occasion de nous entretenir de plusieurs sujets et je vous ai promis de vous transmettre des renseignements sur certains points précis.

Concernant la question de votre ^{admissibilité} éligibilité à un transfert au Canada en vertu du Traité sur le Transfèrement des Délinquants, je dois vous préciser que toutes décisions sur la mise en oeuvre de ce traité relèvent exclusivement du Service Correctionnel Canada. Le Ministère des Affaires Extérieures et du Commerce International ne joue aucun rôle dans l'interprétation des clauses du traité. Ceci dit, nous pouvons confirmer que le Service Correctionnel Canada estime que le traité permet aux détenus condamnés à perpétuité de faire une demande de transfert au Canada après huit ans de détention. Toutefois, avant d'en arriver à une conclusion définitive, le Service Correctionnel Canada prendra en considération plusieurs facteurs dont:

- a) le caractère définitif de la décision judiciaire qui a entraîné la condamnation;
- b) l'existence de procédures ou recours contre une infraction quelconque commise dans l'état transférant;
- c) la nécessité de purger la peine minimale prévue par la loi dans le pays de la condamnation.

Tel qu'indiqué au cours de notre entretien, nous vous suggérons de revoir toutes ces questions soit avec un avocat ou directement avec le Service Correctionnel Canada. Nous serions, bien sûr, tout disposés à transmettre toute votre correspondance aux autorités canadiennes compétentes.

001658

238

Des agents de l'ambassade, responsables des questions consulaires, passeront vous voir à nouveau et pourront vous fournir d'autres renseignements si nécessaire. D'ici là, je vous souhaite bon courage.

Veillez agréer, Monsieur Olivier, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ambassadeur

Arthur C. Perron